

DATE DE PUBLICATION : 12 novembre 2013

Le gouverneur,

Vu le *Code monétaire et financier*, notamment l'article L 612-8-1,

DÉCIDE

Article 1 : M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, est désigné comme membre du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Registre de publication officiel de la Banque de France*.

Fait à Paris, le 12 novembre 2013

Christian NOYER